

INSCRIPTION CANTINE – JANVIER 2018

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard le **vendredi 22 décembre 2017**

Nom de l'enfant :Prénom.....Classe.....

L'inscription à la cantine se fait **mensuellement et doit être réglée chaque mois**. Les enfants n'ayant pas de fiche d'inscription **au plus tard le 25 de chaque mois n'auront pas accès à la cantine du tout le mois**.

Attention, si le 25 du mois tombe un week-end ou un jour férié, apporter la fiche en mairie le dernier jour ouvré avant le 25.

Les repas inscrits sur votre fiche ne sont pas remboursables sauf en cas d'absence d'au moins 3 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.

Les repas supplémentaires (non-inscrits sur votre fiche et après accord du Maire) ou remis après le 25 du mois seront majorés de 20 % soit un repas à 3.36€ au lieu de 2,80 €.

Date limite d'inscription : **vendredi 22 décembre 2017**- Conformément au règlement intérieur, **toute inscription à la cantine après cette date entrainera une majoration de 20 %**.

Veuillez cocher les jours où votre enfant déjeunera à la cantine et faire le total des repas.

JANVIER 2018	Repas à 2,80 €	Majoration 20% soit 0,56 € en plus
Lundi 08		
Mardi 09		
Jeudi 11		
Vendredi 12		
Lundi 15		
Mardi 16		
Jeudi 18		
Vendredi 19		
Lundi 22		
Mardi 23		
Jeudi 25		
Vendredi 26		
Lundi 29		
Mardi 30		
TOTAL des repas		

.....repas X 2,80 €

Soit un total de : _____ €

Date :
Signature des parents :

Date :
Cachet de l'administration

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Réglé le	
Chèque N°	
Espèces	
Observations	